ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'élevage des chèvres en France

Question écrite n° 37648

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conditions d'élevage des chèvres en France et plus particulièrement celles dont le lait est destiné à la fabrication de fromages sous signes de qualité. La France est en effet le premier producteur de fromages de chèvre dans le monde et 15 fromages de chèvres bénéficient aujourd'hui d'une appellation d'origine protégée (AOP). Or, alors que les signes de qualité devraient être irréprochables sur le plan du bien-être animal notamment parce qu'ils bénéficient d'une image extrêmement positive dans l'esprit du consommateur, la majorité des AOP caprines ne garantissent pas le pâturage des animaux. À titre d'exemple, 66 % des chèvres sous AOP « crottin de Chavignol » ne pâturent jamais. Or la claustration et les fortes densités dans les bâtiments d'élevage constituent des facteurs très défavorables au bien-être des chèvres qui sont des animaux ayant besoin de brouter, grimper et explorer leur environnement. Du fait de ces conditions d'élevage intensives, les animaux sont plus agressifs et l'alimentation distribuée favorise la survenue d'acidoses pouvant se traduire par des boiteries ou des abcès au foie. Les fromages AOP sont en moyennes deux fois plus chers que les fromages de chèvres « classiques », induisant le consommateur en erreur. Ainsi, elle souhaite connaître les ambitions du Gouvernement en ce qui concerne l'amélioration des cahiers des charges des fromages de chèvres sous appellations d'origine protégée afin qu'ils soient garants de conditions de production prenant davantage en compte les besoins et comportements naturels des animaux.

Données clés

Auteur : Mme Claire O'Petit
Circonscription : Eure (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37648
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 mars 2021, page 2707
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)